

MESSAGE TECHNIQUE 44-18

Vous pouvez désormais réaliser vos pesées dans les colzas :

- 1 : Coupez les pieds de colza au ras du sol aux endroits les plus représentatifs dans la parcelle. Réaliser 2 à 3 prélèvements dans une même parcelle.
- 2 : Pesez : vous obtenez une valeur moyenne de poids frais sur la parcelle (en kg/m²)
- 3 : Réalisez la même chose à la sortie de l'hiver et consultez la réglette colza TERRES INOVIA.

COLZA : Résultat des différentes pesées

secteur	Pesée entré hiver	Nombre de pieds
LAON	0,740 kg	24
VERVINS	1,3 kg	20

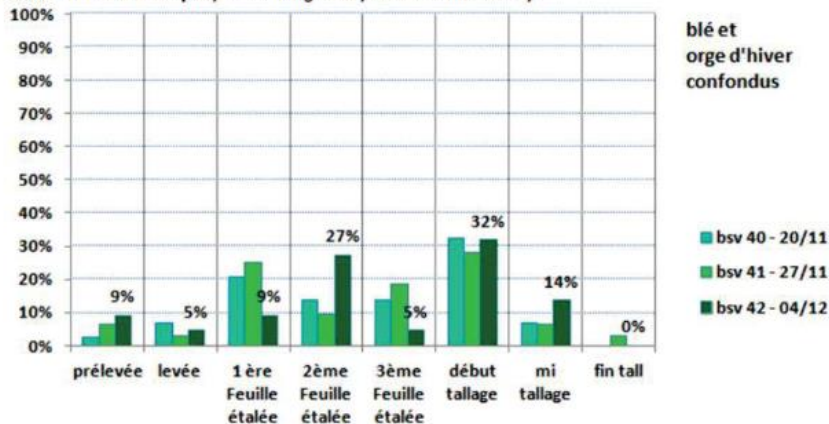
Hivernage pulvérisateur

SDP HIVERTNAGE a une concentration de 40 %.

Ex : pour 100 l de bouillie, mettre 40 l de SDP HIVERTNAGE + 60 l d'eau

Assure une protection contre le gel, une lubrification des pièces, une protection contre la corrosion.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)

blé et
orge d'hiver
confondus

■ bsv 40 - 20/11
■ bsv 41 - 27/11
■ bsv 42 - 04/12



Seuil de nuisibilité : Jusqu'au stade début tallage : 10 % de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation.

Au seuil : **FURY 10 EW 0,15 l/ha** ou **TATAMI 0,125 l/ha**
+ **ACTEON 0,1 l/ha***

Pensez à réserver vos semences de pois, féverole et orge de printemps

Féverole (ESPRESSO) : Densité de semis : 35 à 45 grains/m² en limon.

Pois (ASTRAUNOTE, SAFRAN) : densité : 85 grains/m² en limon à 100 grains/m² en craie.

Orge de printemps (PLANET, IRINA): 275 à 300 grains/m².

*base 200 l

Jérôme PERRON / Laurent DUVAL

Pour les conditions de mise en œuvre, se référer aux bonnes pratiques phytosanitaires et respecter les exigences réglementaires définies dans l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural. Pour la composition des spécialités mentionnées dans le message, se référer au guide culture ASEL 2013-2014

S.A.S. au capital de 1 300 000 € - SIREN : 303.862.155 - R.C.S. Saint-Quentin 303.862.155

Agri service du Laonnais agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques, N° PI 00006